

M.G.E.N. Section du Doubs
4, rue Louis Garnier
25085 Besançon Cedex 9

Heures d'ouverture de l'accueil

Hors vacances scolaires :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 9h à 17h30
le jeudi de 10h à 17h30

Pendant les vacances scolaires :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi
de 9h15 à 16h45
le jeudi de 10h à 16h45
Fermeture le samedi

CONTACTEZ NOUS

36 76

Coût d'un appel local depuis un poste fixe.

Pour toutes vos démarches, questions, conseils,
la MGEN met à votre disposition un numéro
unique (seulement pour la métropole)
De 8h à 18h30, sans interruption,
du lundi au vendredi

ou

sur mgen.fr

Fréquentation de l'accueil

Rouge : forte, Orange : moyenne, Vert : faible.

	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
9h-10h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
10h-11h	Rouge	Rouge	Vert	Orange	Vert
11h-12h	Vert	Vert	Rouge	Rouge	Vert
12h-13h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
13h-14h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
14h-15h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert
15h-16h	Vert	Vert	Rouge	Vert	Vert
16h-17h	Vert	Rouge	Rouge	Vert	Vert
17h-18h	Vert	Vert	Vert	Vert	Vert

sd025qr@mgen.fr

Vos déclarations,
informations,
dossier personnel,
téléchargement,
sur

mgen.fr/sections/section-du-doubs

VOUS RENCONTREZ DES DIFFICULTÉS DANS VOTRE VIE PROFESSIONNELLE OU PERSONNELLE ?

ÉCHANGEZ AVEC UN(E) PSYCHOLOGUE

en face-à-face

à l'Espace d'Accueil et d'Écoute

par téléphone

du lundi au vendredi

Appelez le

0 805 500 005

Service & appel
gratuits

de 8h30 à 18h30

Service anonyme, confidentiel et gratuit
Réservé aux agents du MENESR



■	Questions-réponses	2
■	Édito	3
■	Cartooning for peace.....	4
■	Bienvenue aux agents MTES 5	
■	L'OCCE	6
■	Eco École	7
■	Élections au comité de section	8/9
■	Nouvelle convention médicale	10/11
■	Vivoptim rubrique.....	12
■	Éducation au numérique	13
■	Votre section en action	14/15

Nous aspirons à un monde meilleur, à voir dans notre vie des changements qui nous apportent la sérénité, la santé, le bien-être, ce que Patrick Viveret, philosophe, dénomme le «bien vivre». Sachons reconnaître les acteurs de cette transformation et rejoignons les réseaux qui œuvrent dans ce sens.



Votre mutuelle concourt à ce changement grâce aux adhérents qui s'impliquent dans les projets que nous menons. Ces derniers sont portés par des convictions. Nous mettons notre foi dans les idéaux républicains, de liberté, d'égalité et de fraternité. Avec Henri Pena Ruiz nous invoquons la laïcité pour écarter tout dogme.

Ainsi, chères adhérentes et chers adhérents, ne soyez pas surpris que votre mutuelle s'engage dans des enjeux sociétaux comme elle a toujours fait : favoriser l'accès aux soins, promouvoir la santé des femmes, s'engager pour l'environnement, promouvoir les valeurs de notre République, la culture, toute forme d'émancipation.

Nous recherchons des candidats pour notre comité de section, prêts à s'engager à nos côtés, pour poursuivre cette transformation. Contactez-nous par mail à l'adresse suivante : sd025@mgen.fr.

Nous nous attacherons également à faire reconnaître notre modèle mutualiste et à dénoncer la concurrence d'entreprises privées et lucratives qui ne proposent des contrats intéressants qu'aux personnes sans risques ! Aidez votre mutuelle à y faire face en incitant votre entourage à adhérer à une vraie mutuelle comme la MGEN.

Nous devons répondre à ce double enjeu : augmenter le nombre d'adhésions et animer le comité de section d'une vie militante riche et passionnante. N'hésitez plus, venez nous rejoindre !

Sébastien BARBATI - Président de la Section Départementale du Doubs

Imprimé
sur
papier



N°4 Juin 2017

Prix : 1 € - Abonnement : 2 €

N°ISSN 2417-8926

Directeur de la publication :

Sébastien Barbati

Réalisation : Agence-niko.com

Crédits : Fotolia, MGEN

Imprimeur : Est-Imprim



Cartooning for Peace

Dessins pour la Paix

Cartooning for Peace utilise la valeur pédagogique du dessin de presse pour dénoncer les intolérances. L'association donne la parole aux jeunes et les sensibilise aux grands problèmes de société.

La section départementale dispose d'une exposition qui peut être demandée par les établissements scolaires. Pour l'obtenir vous pouvez nous écrire à SD025@mgen.fr.

Cartooning for Peace au collège du Russey

Dans le cadre d'un EPI (Enseignement Pratique interdisciplinaire) Art et Culture en français, arts plastiques et CDI, tous les élèves de 3ème du Collège René PERROT au Russey ont pu voir l'exposition Cartooning for peace prêtée par le CLEMI/ MGEN.

Les élèves ont abordé par le biais de dessins de presse différents thèmes qui font régulièrement surface dans l'actualité : la liberté d'expression, la censure, les religions, le racisme, l'écologie.

Dans un deuxième temps, les élèves ont travaillé sur la réalisation d'un dessin d'après une grille de lecture sur l'art du dessin de presse.

Dans un troisième temps, les élèves rencontreront un dessinateur de presse.

Précisons également qu'un espace d'échange autour de « cartooning for peace » est disponible sur le réseau viaeduc grâce au CLEMI.



Cartooning for Peace à l'ESPE de Franche-Comté



L'exposition s'est aussi arrêtée à l'ESPE de Franche-Comté (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation).

Les futurs professeurs documentalistes des collèges et des lycées ont réalisé, dans le cadre de leur formation, un parcours qui permette aux élèves de prolonger la découverte de l'exposition en abordant des thématiques non présentes dans les panneaux ou en approfondissant certains thèmes.

Ce travail pourra venir compléter les outils pédagogiques qui accompagnent l'exposition dans les établissements scolaires, donnant ainsi tout son sens à l'action que les militants MGEN mènent pour défendre les valeurs éducatives et sociétales auxquelles ils sont attachés.

Bienvenue aux agents du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire

(anciennement Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer)

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la Mutuelle Générale de l'Environnement et des Territoires (MGET) a fusionné avec MGEN. Les adhérents de l'ex-MGET sont donc devenus adhérents MGEN et notre mutuelle gère désormais le régime obligatoire de sécurité sociale des agents du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (anciennement Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer)

Les adhérents et assurés sociaux de l'ex-MGET étaient autrefois principalement des fonctionnaires d'Etat au sein des Directions Départementales de l'Équipement où ils œuvraient à l'entretien des routes. La décentralisation a scindé ces services de l'Etat en trois. Les uns ont rejoint les Conseils Départementaux, d'autres les DDT (Directions Départementales des Territoires), enfin les derniers les DIR (Direction Interdépartementale des Routes, pour l'entretien des routes nationales).

Voilà pour ce qui est de l'histoire. Mais le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire en région, ce sont aussi les agents de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté, qui pilote la politique du ministère, de Voies Navigable de France et de la toute récente Agence Française de la Biodiversité qui regroupe les 4 entités ci-dessous :



Ainsi, ce sont près de 6700 assurés sociaux, adhérents et bénéficiaires supplémentaires qui sont venus rejoindre les sections départementales MGEN en Franche-Comté. Des élus issus de la MGET ont permis une continuité militante au sein de nos Comités de Section, via une association dédiée, l'ASETER (Association de la Sphère Environnement et Territoires et des Établissements Rattachés de MGEN).



MGEN gère désormais la sécurité sociale du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (anciennement Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer).

Après avoir rassuré fin 2015 et début 2016 de très nombreux adhérents qui sont venus spontanément dans nos accueils, nous nous sommes rapprochés de leurs employeurs en région. Dans un souci de proximité avec ces nouveaux mutualistes MGEN, nous commençons à organiser des visites sur les lieux de travail et préparons l'affiliation des prochains arrivants.

La prochaine étape permettra de déployer des services de prévention spécifiques aux risques professionnels de ces agents, notamment à travers les outils développés par la Fondation de la Route (prévention routière) ou de l'IRPS (Institut de Recherche et Prévention Santé).

Ces deux structures, qui avaient été créées par la MGET, ont rejoint la Direction de l'Innovation Sociale et de la Santé MGEN.



L'Office Central de Coopération à l'École

Dans les précédentes éditions, nous avons présenté des partenaires de la MGEN. Aujourd'hui, c'est l'OCCE.



Fondé en 1928, L'Office Central de la Coopération à l'École (OCCE) avait initialement pour but de former les élèves de façon coopérative à la gestion de l'argent. Ils se réunissaient en conseil de coop afin de faire les comptes, de valider ou de discuter des décisions en lien avec la coopérative scolaire.

Peu à peu, l'OCCE s'est diversifié. La dimension coopérative reste bien sûr l'essence de notre association et permet de former les futurs citoyens en rendant l'élève autonome et responsable.

L'OCCE www.occe.coop possède une association dans chaque département :

OCCE 25 : 10 rue Granvelle 25000 Besançon Tél. 03.81.83.17.09 Mail : ad25@occe.coop

OCCE 39 : 14B av Aristide Briand 39000 Lons-le-Saunier Tél. 03.84.24.30.23 Mail : ad39@occe.coop

OCCE 70 : 5a, route de St Loup 70000 Vesoul Tél. 03.84.75.87.87 Mail : ad70@occe.coop

OCCE 90 : 10 rue de Londres 90000 Belfort Tél. 03.84.22.57.26 Mail : ad90@occe.coop

Nous intervenons maintenant à la demande des enseignants, des Inspections Académiques ou du Rectorat dans différents domaines allant de la prévention de la violence, à la réalisation de projets de classe en passant par l'animation de discussions philosophiques pour développer la capacité des élèves à argumenter, à entendre et accepter les avis et les raisons des autres.

Nous sommes aussi des leviers pour améliorer le climat scolaire en proposant des alternatives éducatives comme le tutorat, la coopération ou la collaboration entre les différents acteurs de l'école.

Nos projets coopératifs peuvent déboucher sur une journée de rassemblement après avoir été travaillés en classe. Cela permet aux classes de se rencontrer, d'échanger et d'accroître leurs connaissances au contact des autres.

Un exemple d'outil proposé par l'OCCE : l'agenda coopératif

L'AGENDA COOP est un outil pédagogique illustré dans lequel, chaque jour, les enfants découvrent une question et une activité pour apprendre à se connaître et s'estimer, aller vers les autres et mieux les respecter.

L'agenda coop c'est :

POUR LES ENFANTS :

- ▶ DES QUESTIONS pour développer l'esprit coopératif
- ▶ UNE IDÉE PAR JOUR pour apprendre à vivre ensemble
- ▶ DES ACTIVITÉS pour développer l'estime de soi
- ▶ DES OUTILS pour s'entraider
- ▶ DES ASTUCES pour s'apprécier
- ▶ DES DÉFIS pour s'évaluer

POUR LES ENSEIGNANTS :

- ▶ UN GUIDE PÉDAGOGIQUE
- ▶ UN CD de données

Pour le Cycle 1/CP, c'est un agenda collectif sous forme d'un portique avec feuilles journalières détachables.

Pour le Cycle II ou III, ce sont des agendas individuels qui sont proposés.



Eco-Ecole : Label international d'éducation au développement durable

REJOIGNEZ LA DYNAMIQUE ECO-ECOLE !

Dans un sondage récent, MGEN relevait que 96% des enseignants et 94% des parents estiment important que « les connaissances et compétences permettant de comprendre l'importance de préserver l'environnement et de lutter contre le changement climatique » soient transmises aux élèves. C'est pour répondre à cette demande que la mutuelle s'est associée au programme Eco-Ecole.

Eco-Ecole est le plus grand programme national d'éducation à l'environnement et au développement durable. Aujourd'hui, plus de 2200 établissements scolaires de tous niveaux sont inscrits dans le dispositif. L'engouement pour ce projet est certain et plusieurs centaines de nouveaux établissements intègrent chaque année le dispositif. Au total, c'est plus d'un million de personnes qui sont sensibilisées, dont 350 000 élèves et 20 000 enseignants directement impliqués.

Le principe

Eco-Ecole propose gratuitement une méthodologie et un accompagnement personnalisé aux maternelles, écoles primaires, collèges et lycées pour une mise en œuvre concrète du développement durable. Le programme repose sur la mobilisation de tous les acteurs de l'établissement dans un projet commun portant sur l'une des sept grandes thématiques : l'alimentation, les déchets, l'énergie, la biodiversité, l'eau, les solidarités et la santé. Il encourage également un travail concerté avec des partenaires locaux : élus, parents, associations, syndicats de gestion de l'eau ou des déchets, fournisseurs et prestataires de services, etc.

Et vous ?

Le programme Eco-Ecole est un formidable outil d'apprentissage, d'innovation collective et de partage pour les établissements. Et ce n'est pas difficile ! Les participants sont accompagnés de la conception du projet à sa labellisation.

Vous aussi, enseignant, élève, parent, élu ou acteur local, rejoignez le programme Eco-Ecole !

Votre section MGEN soutient le programme Eco-Ecole
www.eco-ecole.org



Soutenu par



“ **DANS UNE ÉTUDE RÉCENTE, 98 % DES DIRECTEURS D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RECOMMANDENT À LEURS COLLÈGUES DE S'ENGAGER DANS LA DÉMARCHE.** ”



Élections au comité de section.

DÉFENDRE UN MODÈLE D'ENTREPRISE D'AVENIR.

S'engager dans le Comité de Section permet de défendre le modèle d'une entreprise qui appartient à ceux qui bénéficient de ses services. Il s'agit d'un engagement enrichissant au bénéfice d'un modèle d'entreprise au service de tous.

MGEN est une entreprise privée qui appartient à ses adhérents. Son activité est tournée vers les services à rendre aux adhérents sans recherche de profit, rétribution d'actionnaires, sans argent caché dans un paradis fiscal. Contrairement à une idée répandue, les « vraies » mutuelles ne se « mettent pas d'argent dans les poches ! » Car l'argent appartient aux adhérents eux-mêmes ! Au fil des années, l'argent non redistribué en prestations a alimenté des fonds propres (dans tous les sens du terme !) Ces sommes sont exigées par les autorités de l'État pour faire face aux risques que la mutuelle couvre.



MGEN possède une gouvernance démocratique. Chaque adhérent peut prendre place au sein du Comité de Section et participer à la vie de notre mutuelle. Il faut bien sûr en partager les valeurs, promouvoir la solidarité, valeur qui a fait naître le mouvement mutualiste, faire respecter l'indépendance de la mutuelle. Le seul parti que prend la mutuelle est celui du bien-être, sans lequel la santé ne peut être pleine et entière. Elle ne s'engage pas dans le débat politique si ce n'est pour promouvoir le modèle mutualiste indépendant et solidaire. La Mutuelle défend la laïcité. Elle est indépendante de toute influence syndicale, politique ou philosophique.

Venir au Comité de Section permet de **défendre ce modèle d'entreprise démocratique et vertueuse**. Nous pensons que c'est un modèle d'avenir. Venez poursuivre avec nous cette aventure qui dure depuis 70 ans.

Intégrer le Comité de Section permet ainsi de **participer aux engagements sociétaux** que la MGEN a toujours portés et de soutenir de nouveaux engagements avec les nouveaux adhérents issus de l'ex-MGET :

Promouvoir la santé des femmes, lutter contre les inégalités d'accès aux soins, **défendre les valeurs de la République**, la citoyenneté, la laïcité. **Promouvoir l'économie sociale et solidaire**, participer à des projets d'éducation à l'environnement, d'éducation au numérique, d'éducation aux risques routiers, inviter les adhérents à défendre la biodiversité, à célébrer la nature, faire la promotion du **sport**, promouvoir des actions de prévention, du don du sang, s'informer sur **la santé de demain** et



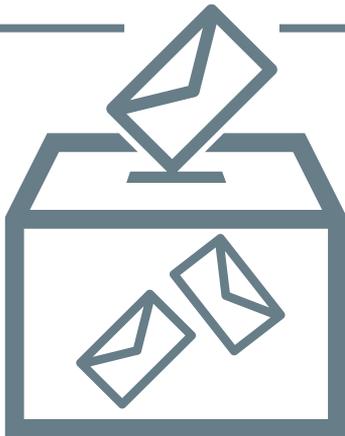
participer à la construction de ce futur. **Imaginer des services utiles pour « vivre mieux »**. Participer à nos actions en faveur de la **justice sociale** pour mettre fin aux inégalités des aides publiques à l'acquisition d'une complémentaire santé, **découvrir** la protection sociale, se former dans de bonnes conditions. **Comprendre** les enjeux.

Venir au comité de section, c'est aussi **partager** des moments de convivialité avec les élus, **s'enrichir des échanges**, des débats, découvrir le sens du mot **fraternité**.

S'engager au Comité de Section, c'est faire vivre ces projets. Cet engagement donne du sens à un projet de vie. Mgen nous donne la possibilité et les moyens de notre engagement en faveur d'une société plus juste, au-delà du simple remboursement de soins.



Alors profitez-en, venez militer avec nous dans notre Comité de Section. Faisons de notre mutuelle une maison du progrès social, du vivre ensemble. Faisons vivre les valeurs de notre République.



Pour être candidat-e, vous devez :

- ▶ Être membre participant, à jour de vos cotisations,
- ▶ Avoir plus de 18 ans au 31/10/2017 et moins de 65 ans l'année de l'élection (être né-e à partir du 1^{er} janvier 1954).
- ▶ Ne pas avoir été salarié de la MGEN depuis au moins 3 ans
- ▶ Ne pas être frappé d'incapacité juridique.

Modalités :

Les candidatures devront être présentées uniquement au moyen du formulaire à demander à votre section sur place ou par mail (voir adresses mail page 2 ou 3). Elles devront être réceptionnées au plus tard le 31 octobre 2017, soit par envoi postal en recommandé avec accusé de réception, soit par dépôt par le candidat au Centre de Services contre récépissé.

La convention médicale 2016

LES PRINCIPALES MESURES

Au terme de six mois de négociations et de discussions parfois difficiles, une nouvelle convention médicale a été signée le 25 août 2016 par l'assurance maladie et trois syndicats de médecins, La Fédération des médecins de France, MG-France, qui représente les généralistes, et le BLOC, qui défend les intérêts des chirurgiens, anesthésistes et gynécologues-obstétriciens.



La convention médicale régit les relations entre l'assurance maladie et les quelque 115 000 médecins de ville exerçant en France. Elle est conclue pour une durée de cinq ans. Les différentes mesures prévues coûteront 1,3 milliard d'euros au total, un montant financé par l'assurance maladie à hauteur de 978 millions d'euros, les ménages pour 22 millions d'euros et les complémentaires santé pour un montant total de 315 millions d'euros, dont 165 millions d'euros pour les mutuelles. Le coût élevé de l'effort demandé aux adhérents des mutuelles et le manque de lisibilité de cette participation financière, a conduit la Mutualité Française à ne pas être favorable à la signature de cette convention (même si elle reconnaît des avancées importantes).

Selon l'Assurance Maladie, la nouvelle convention de 2016 poursuit l'objectif de faire progresser la santé selon quatre principes :

- ▶ reconnaître l'expertise des médecins par une revalorisation de leurs rémunérations ;
- ▶ aider les médecins à renforcer l'accès aux soins pour tous ;
- ▶ favoriser la qualité des pratiques, la prévention, le dépistage, et conforter le rôle pivot du médecin traitant dans la coordination des soins ;
- ▶ simplifier les conditions d'exercice et les échanges avec l'Assurance Maladie, pour libérer du temps médical.

Les principales mesures de la convention médicale qui s'appliquent par étapes de mai 2017 à juin 2018

L'Option Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM)

Le contrat d'accès aux soins est remplacé par deux nouvelles options : l'OPTAM pour les médecins de secteur 2 et l'OPTAM-CO pour les chirurgiens et obstétriciens. Ces deux dispositifs, qui visent à maîtriser les dépassements d'honoraires, sont entrés en vigueur en janvier 2017.

Consultation de généraliste à 25 euros

Le tarif de consultation du généraliste passe à 25 euros à partir du 1^{er} mai 2017. En matière d'accès aux soins, la consultation à 25 euros est considérée comme la consultation de référence. Cette nouvelle tarification concerne les médecins en secteur 1 et ceux qui se sont engagés à maîtriser leurs dépassements en signant l'OPTAM.

Consultation de spécialiste à 30 euros

La consultation coordonnée (lorsqu'un médecin traitant adresse un patient à un spécialiste), sera facturée 30 euros au lieu de 28 euros aujourd'hui à compter du 1^{er} juillet 2017.

Dès le 1^{er} avril 2017, une incitation financière sera proposée au médecin correspondant qui réalise une consultation "dans les 48 heures suivant l'adressage sans délais par le médecin traitant". Cette majoration sera de 15 euros, à condition que le médecin pratique des tarifs opposables. Enfin, l'avis ponctuel demandé par un médecin traitant à un spécialiste passera de 46 à 48 euros au 1^{er} octobre 2017, puis à 50 euros au 1^{er} juin 2018.

Deux nouvelles consultations pour les actes complexes et très complexes

L'assurance maladie crée deux nouvelles consultations pour améliorer la prise en charge des maladies graves, à compter de novembre 2017. Il s'agit en quelque sorte d'un troisième et d'un quatrième niveau de consultation. La consultation de prise en charge de pathologies complexes, comme la sclérose en plaques ou l'épilepsie, sera facturée 46 euros. La consultation très complexe (traitement du cancer, maladie neurodégénérative...) coûtera 60 euros.

Création d'un forfait patientèle pour les médecins traitants

Un forfait patientèle sera créé en janvier 2018, notamment pour valoriser le rôle du médecin traitant dans le suivi du patient et la coordination des soins. Chaque année, il sera calculé en fonction des caractéristiques de la patientèle du praticien l'ayant déclaré comme médecin traitant.

Aide à l'installation dans les déserts médicaux

Au 1^{er} juillet 2017, les médecins qui souhaitent s'installer dans un désert médical pourront bénéficier d'un contrat d'aide à l'installation des médecins (CAIM). Cette aide de 50000 euros sera versée en deux fois.

La Rémunération sur Objectifs de Santé Publique (ROSP) :

La ROSP vient compléter le paiement à l'acte des médecins libéraux. Elle repose sur le suivi d'indicateurs mesurant l'organisation du cabinet médical et la pratique médicale.

Développement du recours à la télémédecine

La télémédecine concernera notamment les personnes âgées hébergées en EHPAD et la prise en charge de l'insuffisance cardiaque et des plaies chroniques.

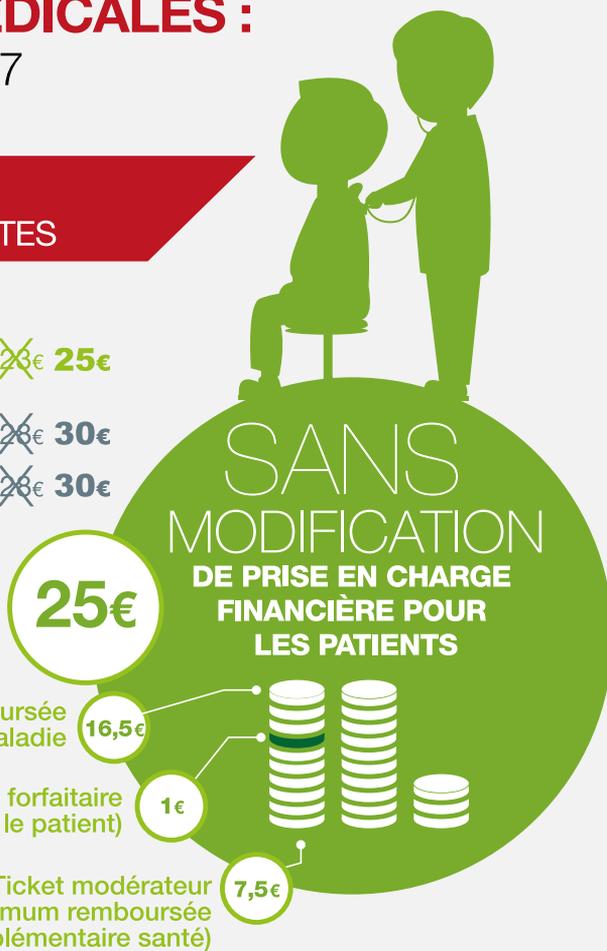
CONSULTATIONS MÉDICALES : CE QUI CHANGE EN 2017

DES TARIFS REVALORISÉS POUR LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES

- Secteur 1 ou 2 adhérent au dispositif Cas ou Optam* ~~28€~~ **25€**
- Prise en charge des enfants de moins de 6 ans ~~26€~~ **30€**
- Consultation coordonnée** ~~26€~~ **30€**

*Depuis janvier 2017, le contrat d'accès aux soins (Cas), qui incite les médecins signataires à limiter leurs dépassements d'honoraires, est remplacé progressivement par l'option tarifaire maîtrisée (Optam)

**Médecins généralistes qui adressent un patient à un autre médecin



Source : Mutualité Française - Janvier 2017



Vivoptim : Un premier bilan positif et des bénéfices pour la santé démontrés

Souvenez-vous... Il y a tout juste un an, MGEN lançait en région Franche-Comté son programme innovant de e-santé : Vivoptim.

Le parti-pris : seule une approche personnalisée, non banalisée, fait sens et doit permettre à chacun de devenir « militant de sa santé ».

Au total, 8 383 personnes¹ dont 11% de Franc-comtois ont été orientées vers l'un des trois programmes d'accompagnement et treize parcours de prévention.

Vivoptim en quelques chiffres :

- ▶ Les participants ont en moyenne 61 ans et 60% sont des femmes.
- ▶ Les parcours les plus plébiscités sont : « obésité » (30%), « athérosclérose » (25%), « surpoids » (13%), « sédentarité » (9%) et « hypertension artérielle » (7%).
- ▶ Plus de 9 700 coachings téléphoniques individuels ont été dispensés.

L'analyse de 2 034 questionnaires portant sur l'utilisation des services et outils proposés aux participants a mis en évidence des résultats très positifs :

- ▶ Le programme est jugé intéressant (87%), motivant (76%) et utile (87%).
- ▶ Les répondants sont satisfaits de l'accompagnement personnalisé proposé par les coachs santé de la plateforme médicalisée (88%) et ont acquis de nouvelles connaissances (58%).
- ▶ 84% des répondants ne déclarent pas de problème cardiovasculaire, or 60% des participants ont un profil de risque cardiovasculaire modéré ou élevé. Ce risque semble donc souvent méconnu ou sous-évalué.

Une évaluation des bénéfices santé a également été conduite et montre un effet significatif du programme sur la baisse de la pression artérielle systolique (-3,48 mmHg), du poids (-1,4 kg) et du LDL-cholestérol (mauvais cholestérol).

Les effets combinés du programme seraient en mesure d'éviter 13 décès de cause cardiovasculaire (hors accident vasculaire cérébral) et 29 événements cardiovasculaires d'ici 10 ans.

Fort de ces résultats MGEN a décidé d'étendre Vivoptim à l'ensemble de ses adhérents dès 2018.

Ainsi, plus de 2 millions de personnes, pourront accéder demain à un dispositif de e-santé efficace, sécurisé et HUMAIN.

Vivoptim est un programme de prévention des risques cardiovasculaires et d'accompagnement personnalisé appuyé sur une plateforme numérique et des interventions de professionnels de santé.



¹ Répartis sur 4 régions pilotes : Bourgogne et Midi-Pyrénées depuis le 23/10/15, Languedoc-Roussillon et Franche-Comté depuis le 06/05/16.

Sensibiliser les jeunes aux usages du numérique et aux médias

Président de la Section MGEN du Doubs, Sébastien Barbati revient sur les ateliers des 22 et 23 mars qui se sont tenus à Besançon sur le sujet des réseaux sociaux, dans le cadre du programme ProgEN (programme d'éducation au numérique piloté par MGEN)

Un atelier a été organisé le 22 mars au lycée Pergaud, réunissant des « Référents innovation », des membres du comité de section et certains membres du groupe « Cyber Citoyens responsables » *. L'après-midi, les participants ont co-construit la séance pédagogique du lendemain matin dans le même établissement auprès de délégués de classe du niveau première. Nous avons abordé plusieurs thématiques dont le cyber-harcèlement. Les résultats des réflexions

ont été présentés sous forme de scénettes théâtrales.

L'équipe du ProgEN est intervenue auprès d'élèves du Conseil à la Vie Lycéenne du lycée Pergaud concernant leur projet « d'élèves sentinelles » pour prévenir les situations de harcèlement et de cyber-harcèlement.

* Le groupe Cyber Citoyen Responsable

Le groupe se compose de 20 membres issus d'organismes divers : DANE (Délégation académique pour le numérique éducatif), Rectorat Vie scolaire, Rectorat Service juridique, Équipe mobile de sécurité, Réseau Canopé, Ville de Besançon (Coordination Jeunesse et Inter'âges), CAGB (Communauté d'agglomération du grand Besançon), Mutualité Française Bourgogne Franche-Comté, MGEN, PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) et la brigade de prévention de la délinquance juvénile du Doubs.

Retrouvez ProgEN sur www.education-numerique-mgen.com

PROGEN : le pari du collaboratif

La communauté éducative se sent souvent trop éloignée du numérique, elle n'en comprend pas forcément les enjeux et ne maîtrise pas toujours bien les outils numériques.

Face à ce constat, accompagner nos adhérents et la communauté éducative à se saisir du numérique nous est apparu comme une évidence. En donner les clés de compréhension est devenu une nouvelle forme d'innovation sociale pour MGEN.

Nous avons fait le choix du collaboratif et le pari de nous unir avec des acteurs poursuivant le même objectif que nous : faire de la pédagogie autour du numérique afin d'en donner les clés de compréhension. En travaillant de manière collaborative, nous espérons constituer une force de frappe d'autant plus importante et crédible.



Retour sur les actions militantes de votre section départementale

Comment les élus et les collaborateurs font vivre au quotidien les valeurs MGEN au travers d'initiatives d'information, de sensibilisation et de prévention.

Octobre Rose 2016 : démonstration de Dragon Boat

8 octobre 2016 - Bords du Doubs, Besançon



Le comité de section accompagne depuis deux ans, avec le SNB (Sport Nautique Bisontin), les Dragon Ladies qui luttent, pagaie à la main, contre le cancer du sein.

Salons autour du logement

Nos spécialistes de l'habitat ont fait découvrir les solutions logement MGEN auprès de nos adhérents et du grand public lors de deux salons dédiés.



Salon de l'Habitat - du 21 au 23 octobre 2016 à Micropolis, Besançon



Salon Immopolis Du 17 au 19 mars 2017 à Micropolis, Besançon

« La Voix des enseignants, un capital à préserver »

Conférence de Corinne LOIE, orthophoniste et chargée de prévention MGEN
Jeudi 16 mars 2017 à l'ESPE de Franche-Comté



Cette conférence a réuni près de 200 enseignants et futurs enseignants du premier et du second degré. Elle a été suivie d'ateliers pratiques pour plus de 120 personnes en formation initiale ou continue.

« Compétences historiques et médecine du futur »

Colloque Innovation-Santé pour les 70 ans de la MGEN
Vendredi 24 mars 2017 à la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Besançon



Interventions et tables rondes ont permis au public de réaliser à quel point Besançon était à la pointe de l'innovation en santé.



Bon anniversaire à notre mutuelle !

« Qui pour réguler la presse ? Le marché, l'état ou les citoyens ? »

Conférence organisée avec la MAIF

animée par Philippe DESCAMPS
(rédacteur en chef du Monde Diplomatique)
et Daniel BORDUR
(journaliste à Factual.info).

Mercredi 5 avril 2017 – Amphi Fourier, Université de Franche-Comté, Besançon



Des services en plus



Un programme de prévention de risques cardiovasculaires* (en cours de déploiement sur tout le territoire)



Une source d'information prévention et un coach santé, pour permettre à chacun d'être mieux dans son corps, mieux dans sa tête et mieux dans sa vie**



Pour s'entraider autour de services de proximité (bricolage, déménagement...)*



Une plateforme communautaire pour faciliter la rénovation de l'habitat, accéder à une énergie à tarif négocié*



Une application conçue en collaboration avec la Fédération nationale des Orthophonistes, pour aider à préserver et améliorer les performances vocales***



À vos côtés pour vous accompagner* (en cours de déploiement sur tout le territoire)

*Accessible à tous les adhérents **Accessible à tous les publics

***Accessible à tous mais avec des services spécifiques pour les adhérents MSP